

Pascal Broulis lance l'offensive contre le gouvernement sur les caisses de pension

Réforme. Le Conseil fédéral devrait présenter à la rentrée un projet contesté sur les institutions de prévoyance publiques

Ron Hochuli, Berne

«Caisse de pension» rime avec traumatisme pour bien des communes, cantons et autres institutions publiques. Par endroits, des gouffres béants ont été creusés. Le Valais, la Ville de Lausanne ou de Fribourg, pour ne citer que les exemples les plus criants, se sont retrouvés au cœur de la tourmente. Pour éviter la répétition d'affaires de ce type, et afin de contraindre les caisses qui ne l'auraient pas encore fait à s'assainir, le Conseil fédéral est en passe d'édicter des règles extrêmement strictes. Objectif: 100% de couverture pour toutes les caisses publiques, comme c'est déjà le cas dans le privé. En clair, les caisses doivent disposer, en capital, du montant équivalent aux cotisations versées. Elles ont quarante ans pour le faire.

A priori, avec ce projet, le Conseil fédéral veut instaurer une sorte d'assurance tous risques. Sur le papier, un tel modèle paraît rassurant. Car dans un dossier aussi complexe que celui du deuxième pilier, le taux de couverture de 100% suffit généralement à apaiser les esprits.

Dans son projet, le Conseil fédéral a suivi en tous points les conclusions d'une commission d'experts, en faveur d'un financement mixte des caisses (via une capitalisation et une redistribution). Néanmoins, les experts n'évoquaient aucun délai pour imposer une couverture totale. Un détail qui change tout. Et qui a poussé les directeurs des finances romands à agir. Menant la fronde, le président du Conseil d'Etat vaudois, Pascal Broulis, s'est rendu cette semaine à Berne pour convaincre les élus romands de supprimer ce délai.

De facto, une recapitalisation complète, même à long terme, impliquerait de débloquer rapidement des sommes colossales afin de combler les manques: pour le canton de Vaud, l'effort équivaldrait à 80 millions de francs par an pendant quarante ans. Pendant cette période, les collectivités publiques devraient mettre sur la table, d'ici à 40 ans, près de 50 milliards de francs. Les montants investis à court terme, préviennent les spécialistes, seraient de surcroît fortement soumis aux très fortes fluctuations boursières. Le moment serait donc mal choisi pour entamer la manœuvre.

Cette différence de doctrine entre le rapport des experts et le projet du Conseil fédéral pourrait déboucher sur un affrontement géographique aux Chambres. Un Röstigraben s'est creusé ces dernières années: outre-Sarine, la majorité des communes et cantons ont consenti d'immenses efforts pour recapitaliser leurs institutions de prévoyance, et le taux de couverture y atteint, la plupart du temps, d'ores et déjà 100%.

En Suisse romande, on en est loin. Logiquement, la plupart des exécutifs romands plaident pour la solution des experts. Sur le fond, ce modèle permettrait de bien faire la différence entre deux concepts à ne pas confondre: la recapitalisation d'un côté, et l'assainissement de l'autre. Selon Pascal Broulis, la solution de la couverture intégrale ne peut pas être considérée comme un objectif en soi. «Une caisse à 100% n'est pas forcément mieux lotie qu'une caisse capitalisée à 80% qui compte peu de retraités et peu de collaborateurs en fin de carrière.»

Y aura-t-il moyen de faire plier le Conseil fédéral? Rien n'est moins sûr. Certes, Christoph Blocher n'est plus là, lui qui estimait qu'il fallait impérativement loger les institutions publiques à la même enseigne que les caisses privées. Mais Eveline Widmer-Schlumpf semble partager les vues de son prédécesseur sur ce dossier. Et l'argument selon lequel les caisses publiques sont moins exposées au risque parce que l'Etat, contrairement aux entreprises, est par définition pérenne et ne peut être mis en faillite ne semble pas prendre.

Le seul pas que pourrait faire le gouvernement consisterait à retarder sa décision formelle de plusieurs mois, en raison des turbulences qui secouent le marché mondial des capitaux.

Sous la Coupole, il sera difficile de mobiliser une majorité contre le projet du Conseil fédéral. D'abord, en Suisse alémanique, il se dégage une tendance favorable au gouvernement. Ensuite, le sujet ne passionne pas les élus. «Trop complexe, personne n'y comprend rien», admet l'un d'eux. Il existe donc le risque que le débat se résume à des slogans. Et quoi de plus rassurant, de prime abord, que de plaider pour un taux

de couverture à 100%, tel que le propose le gouvernement?

Pascal Broulis. Le Vaudois plaidera pour supprimer la clause du délai dans le projet du Conseil fédéral.

Archives

KEYSTONE/Laurent Gilliéron

© Le Temps, 2008.